

Les espèces invasives d'ici et d'ailleurs



L'implantation et l'impact de chaque espèce sont décrits deux fois, ici et ailleurs. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE/GILLES HAUSER

L'exposition **Espèces introduites ici et ailleurs**, au Musée d'histoire naturelle, présente les parcours de vingt-huit animaux, plantes ou champignons qui ont quitté leur milieu d'origine.

XAVIER SCHALLER

BIODIVERSITÉ. Les espèces invasives représentent l'un des défis majeurs de notre temps. Partout sur la planète, des animaux, des plantes ou des champignons sont importés volontairement ou voyagent comme passagers clandestins. Au travers de vingt-huit exemples caractéristiques, l'exposition *Espèces introduites ici et ailleurs*, à voir jusqu'au 10 février au Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF), invite à la réflexion.

L'expo est construite autour de quatre thèmes, symbolisés par des couleurs. «Pour le plaisir», par exemple, regroupe des espèces introduites pour les beautés ou la chasse. Chaque secteur est partagé en deux zones: Ici (pointillés au sol) et Ailleurs (rayures). Suspendus au plafond, deux grands ronds pour chaque espèce, reliés

entre eux par un jeu de poulies et pas moins de 300 m de corde. Le renard est présenté comme espèce indigène dans la zone «Ici». En tirant sur le rond, le visiteur repère l'équivalent dans la zone «Ailleurs». Sur le second panneau, il est expliqué que l'animal a été introduit en Australie en 1845 pour le plaisir des chasseurs. Prédateur du lapin, une autre espèce invasive en Australie, il s'attaque aussi aux marsupiaux, ce qui pose problème.

Et ainsi de suite pour les vingt-sept autres espèces. Avec des explications, tant sur le mode de migration que sur les zones concernées ou les problèmes rencontrés. «Cette exposition a été développée en collaboration avec le Département de biologie de l'Université de Fribourg, a indiqué Peter Wandeler, le directeur du

MHNF. Elle a bénéficié d'un soutien Agora du Fonds national suisse pour la recherche scientifique.» Lors de la visite de presse, le professeur Sven Bacher a répondu aux questions les plus techniques.

De futurs fléaux

Le secteur «Hors de contrôle» rappelle que les humains choisissent avec soin des espèces exotiques capables de décimer des populations, végétales ou animales, jugées nuisibles. Mais une fois libérées, ces espèces peuvent se transformer en fléaux. Comme la coccinelle asiatique, sélectionnée pour son appétit en puceron et qui est en train de supplanter le modèle local.

La section «Bien emballé» aborde le problème grandissant des transports internationaux de marchandises. Avec son lot de passagers clandestins, comme le capricorne asiatique, cachés dans le matériel d'emballage, le ballast des navires ou un recoin de la cargaison.

Le thème «A des fins utilitaires» se veut plus historique,

rappelant que les Romains introduisaient déjà des espèces non indigènes dans les nouveaux territoires. Parmi les animaux de ferme ou les espèces cultivables, certains ont retrouvé le chemin de la liberté ou réussi à pousser à l'état sauvage.

Au total, neuf espèces indigènes et dix-neuf exotiques sont exposées. «Certaines pourraient être présentes dans plusieurs secteurs, tant le problème est complexe», a indiqué Peter Wandeler.

En marge de l'expo, deux chasses au trésor, appelées «Alien trails», sont organisées, une au jardin botanique pour les enfants et une autre en ville. Guidés par un questionnaire ou une application mobile, les joueurs découvrent les espèces exotiques dans la nature. D'autre part, cinq créatures incarnées par des acteurs, les Globale Trotters, vont ponctuellement vadrouiller en ville et surprendre les habitants. ■

Fribourg, Musée d'histoire naturelle, jusqu'au 10 février, de 14 h à 18 h

Il boit, vole et insulte les policiers

ORDONNANCE PÉNALE. Pour neuf chefs d'accusation, un quadragénaire a été condamné à 120 jours de prison. «Il est prononcé une peine privative de liberté. Un tel type de peine paraît justifié pour le détourner d'autres crimes et délits, précise l'ordonnance pénale du Ministère public. En outre, il y a crainte qu'une peine pécuniaire ne pourrait être exécutée.» Ce ressortissant algérien est en effet en situation illégale en Suisse et sans emploi connu.

Pas de sursis non plus, en raison de ses antécédents judiciaires. Son casier contient douze condamnations, la dernière à 30 jours de prison, déjà pour délit contre la Loi sur les étrangers, ainsi que violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires.

Car le moins que l'on puisse dire, c'est que l'homme en question n'aime pas les agents de police. Interpellé douze fois entre le 7 janvier et le 4 avril, il n'a pas manqué de les insulter, de leur cracher dessus ou de tenter de les frapper. Le plus souvent sous l'emprise de l'alcool. Même lorsque les policiers ne s'occupent pas de lui, mais d'un accident de la route, ils ont droit à ses injures. Au tableau s'ajoutent notamment la consommation de cannabis, le vol et des escandres dans des établissements publics. **XS**

Un unique délégué à la jeunesse

MOTION. La Loi sur l'enfance et la jeunesse, adoptée en 2006, prévoit un poste de délégué cantonal. Mais le Grand Conseil avait exigé que cette fonction soit partagée par deux personnes, pour que chaque région linguistique soit représentée. Dans les faits, cela crée plus de problèmes que d'avantages, selon les députés Anne Meyer Loetscher (pdc, Estavayer) et Susanne Aebischer (pdc, Chiètres).

Le Conseil d'Etat partage cette analyse et propose au Grand Conseil d'adopter la motion. «Le système du duo a des avantages, en particulier dans l'enrichissement des réflexions.» Mais il a aussi des limites, «qui ressortent de la manière la plus significative dans le domaine du recrutement». Après la démission de la titulaire germanophone, le poste a dû être mis au concours à deux reprises.

Le Conseil d'Etat rappelle que le partage de la fonction avait été choisi, en deuxième lecture et après un débat nourri, «pour la prise en compte de sensibilité et de concepts pédagogiques différents». L'adoption d'une véritable politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse l'an passé, baptisée «Je participe!» rend cet argument moins pertinent. D'autant que le Bureau de promotion des enfants et des jeunes dispose d'un personnel à même de mener à bien ses tâches en français et en allemand. **XS**

En bref

HFR

La construction d'un pavillon transitoire pour le master en médecine peut commencer
Le préfet de la Sarine a octroyé un permis de construire pour un pavillon transitoire sur le site de l'Hôpital fribourgeois à Villars-sur-Glâne, selon un communiqué de presse. Ce bâtiment doit abriter les futurs étudiants du master en médecine humaine jusqu'en 2022. A cette date, un ensemble définitif sera construit et les locaux devraient être réaffectés à d'autres activités de l'HFR. Ce projet n'a suscité aucune opposition.

VILLE DE FRIBOURG

Six vélos-cargos électriques pour les petits transports
Quelques semaines après Bulle (*La Gruyère* du 19 mai), Fribourg a présenté hier sa flotte de vélos-cargos électriques. Ces véhicules peuvent désormais être loués au tarif horaire pour transporter des achats, déménager de gros objets ou simplement se promener. Les vélos sont mis à disposition en six emplacements stratégiques. Fribourg a participé au financement de deux cycles pour un montant de 25 000 francs, selon un communiqué. Le TCS, La Poste et l'association Minergie sont également sponsors. Cette initiative est le fruit d'un partenariat avec carvelo2go, une démarche qui a séduit 36 autres villes suisses.

IMPÔTS

Les couples mariés fribourgeois sont-ils pénalisés?
La Confédération tente actuellement d'harmoniser l'impôt fédéral direct afin que les couples mariés ne soient pas désavantagés par rapport aux concubins. Mais qu'en est-il dans le canton de Fribourg? Dans une question, les députés Bertrand Morel (pdc, Lentigny) et Nicolas Kolly (udc, Essert) demandent au Conseil d'Etat de chiffrer l'éventuelle différence d'impôt payé. Si les couples mariés fribourgeois sont effectivement pénalisés, les deux élus souhaitent savoir si le Gouvernement prévoit d'introduire un calcul alternatif sur le modèle du projet du Conseil fédéral.

GRAND CONSEIL

Le Vert Laurent Thévoz démissionne
Après dix ans au Grand Conseil, le Vert Laurent Thévoz démissionne. Très engagé dans le dossier BlueFactory, pour le bilinguisme ou l'aménagement du territoire, il vivra sa dernière session cette semaine. Dans un communiqué, les Verts annoncent qu'il sera remplacé par Mirjam Ballmer. Installée à Fribourg depuis 2016, cette dernière bénéficie d'une longue expérience politique. Elle a été députée de 2007 à 2016 dans le canton de Bâle-Ville et coprésidente de son parti pendant cinq ans.

Soigner les traumatismes

ASILE. Dans leur pays d'origine ou sur les routes de la migration, les requérants d'asile vivent bien souvent des situations traumatisantes. Le groupe Ensemble offre désormais un soutien à leur arrivée dans le canton.
Ce groupe a commencé à développer ses activités il y a un an, mais il a été publiquement lancé hier. Il est coordonné par l'association REPER et bénéficie du soutien de Caritas. «Il n'existe en Suisse aucune structure cantonale ou associative qui ait développé des offres de prestations aussi diverses et variées dans le but de soulager la souffrance psychique liée aux expériences traumatiques de la migration forcée», selon un communiqué.
Le groupe s'adresse non seulement aux requérants d'asile et réfugiés, mais aussi

aux professionnels qui les entourent. Ces derniers sont généralement peu renseignés sur les questions spécifiques à la migration. Une formation continue leur est destinée.
Ateliers et thérapies
Ensemble met à disposition un réseau de thérapeutes et des groupes de parole. Mais l'offre ne s'arrête pas là. Différents ateliers combinent des approches comme l'art-thérapie, l'expression théâtrale, l'exercice physique ou simplement la respiration.
Les objectifs sont multiples: veiller au bien-être psychique, prévenir l'apparition de symptômes et stabiliser la personne lors de crises aiguës. Le groupe réunit des thérapeutes, des travailleurs sociaux, des artistes et des interprètes.

Les symptômes des migrants qui ont traversé de grandes souffrances peuvent être très handicapants, notamment pour ceux qui présentent un état de stress post-traumatique. Migraines, troubles du sommeil, maux de ventre, anxiété, crises de panique et humeur dépressive ne sont pas rares. Des comportements à risque peuvent y être liés, comme des consommations problématiques de substances ou des accès de violence. La souffrance qui en découle ne permet pas une intégration sociale et professionnelle. «Ces symptômes constituent un risque élevé pour la santé psychique des personnes atteintes et représentent, sur le long terme, un coût financier élevé pour la société», relève le groupe Ensemble dans son communiqué. **DM**